Image not found or type unknown

Délai pour réclamer son héritage

Par **honolou**, le **03/09/2013** à **15:56**

Bonjour, mon papa est décédé il y a 24 ans, je n'avais alors que 10 ans. Je viens d'apprendre que ma maman avait touché une belle somme d'argent mais on n'en a jamais vue la couleur, ma soeur, mon frère et moi. Par la suite ma maman a vendu une petite maison dans le village et là encore je n'ai rien perçu. Ma soeur a eu, mais je ne sais pas pour mon frère. Est-ce qu'il y a un délai dans le temps pour réclamer cet argent ou si je n'ai aucuns droits

Par **youris**, le **03/09/2013** à **16:37**

bjr,
donc votre titre est erroné, vous avez perçu votre héritage mais comme vous étiez mineure c'est votre mère qui l'a reçue.
la première chose à faire c'est de poser la question à votre mère.
mais il faut savoir ce que contenait la succession de votre père et si votre père avait pris des dispositions particulières en cas de décès (donation dernier vivant, testament).
si la succession de votre père se composait que d'argent (valeurs mobilières)il est possible que votre mère est reçu l'usufruit de ces valeurs (quasi-usufruit) et que vous récupérerez en principe au décès de celle-ci.
sinon il vous faudra envisager une action contre votre mère devant le tribunal si vous avez des preuves.
cdt

Par **zeboulette**, le **10/05/2015** à **21:02**

bonjour
je suis la seule enfant de mon père qui est décédé il y a une dizaine d’années. Cinq ans plus tard ma grand mère paternelle,qui avait des biens,est décédée.Personne ne m'a mise au courant vu que mon père m'a abandonné a l'age de 2ans et plus tard je n'ai eu que très. peu de rapport avec lui et aucun avec sa famille. Ils m'ont complètement évincé que puis je faire?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés